

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ÉTATS-UNIS.

On écrit de la Nouvelle-Orléans, le 22 avril, que les faillites se succèdent avec une rapidité extraordinaire. Presque tout le petit commerce de la rue de Chartres a manqué. N'importe de quel côté nous tournions nos regards, nous ne voyons que ruine. Les banques refusent tout aide au petit commerce. Pour ce qui regarde les spéculateurs en coton, ils sont tous ruinés.

Les affaires sont dans un état si affreux, qu'il est impossible qu'elles empirent. L'alternative qui reste à nos négociants est, certes, horrible; les plus honorables et les plus prudents préfèrent de suspendre leurs paiements que de continuer les affaires en payant des 5 et 6 p. c. d'intérêt par mois.

Yeatman, Woods et Co ont failli pour plus de 15 millions! Cette faillite causera plus de désastres dans l'Ouest qu'aucune de celles qui l'ont précédée. Cette maison jouissait d'une confiance absolue, ses notes formaient un tiers de toute la circulation du Tennessee; une partie du Tennessee et du Kentucky se trouvera ruinée par cette faillite.

La rareté du numéraire se fait de plus en plus sentir dans l'état du Mississippi. Des nègres achetés à 1200 se vendent à présent 300. Toute espèce de produit est sans valeur.

L'étendue des faillites à la Nouvelle-Orléans s'explique facilement, si l'on considère alternativement la situation dans laquelle se trouve cette ville. Dans l'espace de quatre ans, depuis que l'expérience a commencé, le capital des banques de la Louisiane a été triplé. Quarante millions de dollars ont été ajoutés pendant cet espace de temps au capital des banques de la Nouvelle-Orléans. Ces mêmes banques ont escompté des centaines de millions aux grands spéculateurs en coton. Le *New Orleans True American* relate ces faits, sans commentaires.

On écrit de Baltimore que les faillites qui viennent d'avoir lieu sur cette place ont consterné tout le monde. Des maisons, dont on croyait les ressources illimitées, ont succombé à la crise qui pèse sur le pays.

On estime le nombre d'esclaves vendus dans l'état du Mississippi, depuis le 1^{er} novembre 1835 jusqu'au 1^{er} novembre 1836, à 10,000. Ces ventes, estimées à 10 millions, se sont effectuées à crédit contre des notes ou acceptations de négociants et de planteurs.

Plusieurs faillites considérables ont eu lieu aussi à Boston, principalement parmi les négociants qui font les affaires de commission de l'étranger. On attend à des nouvelles semblables de l'Est. La crise se fait cependant moins sentir dans la Nouvelle-Angleterre que partout ailleurs; beaucoup de manufacturiers, il est vrai, ont cessé leurs travaux et ont renvoyé un grand nombre d'ouvriers; mais le mal n'est ni sérieux ni universel. La stagnation des affaires a occasionné une baisse dans les gages des ouvriers.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 22 MAI.

On écrit de Berlin, le 17 mai:

Depuis quelques semaines, M. Scharf, chargé d'affaires de Hollande près de la diète, se trouve ici pour conclure avec l'union de douanes allemande un traité de commerce ayant pour objet d'aplanir les différends qui se sont accrues depuis quelques années et de mettre la Hollande en relations aussi intimes que possibles avec l'union. A ce qu'on apprend,

FEUILLETON.

LA JALOUSIE.

La jalousie est une sorte de haine acquise par la crainte qu'on a d'être dépossédé de ce qu'on aime. Nous prenons tel ou tel individu en aversion, en raison du dommage qu'il nous cause ou pourrait nous causer, quand il cherche à détourner de nous l'attachement d'une personne qui nous est chère. La jalousie vient presque toujours troubler les amours sincères; c'est un affreux poison que le malin génie de la terre jette au milieu des gens heureux. N'est-il pas extraordinaire de voir un sentiment tout à fait empreint de personnalité venir se mêler à une passion spécialement caractérisée par le dévouement le plus absolu?

La jalousie de sexes est le partage de beaucoup d'espèces. Voyez ces oiseaux si faibles qui se livrent des combats à mort. Voyez quelle audace se manifeste dans ces colombes, ordinairement si timides quand nos forêts retentissent de leurs accents mélancoliques. On connaît la force prodigieuse que la jalousie communique aux grands animaux; on peut même dire qu'ils se montrent plus francs que l'homme dans le développement de cette passion impulsive; jamais, en pareil cas, on ne les voit dissimuler leur fureur; ils ne mettent aucun effort sur eux-mêmes, pour contenir les émotions qui les agitent; ils annoncent ouvertement ce qu'ils convoitent avec ardeur.

Sur ce point, écoutons Buffon, ce grand et judicieux naturaliste. Chez l'homme, dit-il, cette passion suppose toujours quelque défiance de lui-même, quelque connaissance sourde de sa propre faiblesse. Les animaux, au contraire, paraissent d'autant plus jaloux, qu'ils ont plus de force, d'ardeur et d'aptitude aux jouissances qu'ils attendent. Notre jalousie dépend de nos idées, et la leur, du sentiment. Chez eux, elle est toujours spontanée; elle éclate sans être précédée ni de réflexion ni de raisonnement.

S'il est curieux d'observer la jalousie, c'est surtout sous l'influence de la civilisation. C'est là qu'on peut étudier à loisir cette frénésie de l'âme qui est à la poursuite de l'amour pour empoisonner ses délices,

les plénipotentiaires ont déjà déclaré être prêts d'exécuter pleinement le traité de Vienne, quant à la liberté de la navigation du Rhin jusqu'à la mer et de la libérer de droits accablants qui pèsent sur elle.

La décision de cette grande question ne s'opérera cependant pas par ces bonnes dispositions, car, en ce qui concerne la Prusse, on voudrait bien faire ce sacrifice à l'intérêt général, mais il y a de l'opposition dans les autres états. Dans quelques uns d'entr'eux ces droits composent une partie considérable des revenus annuels et servent à payer l'indemnité aux médiatisés, objet pour lequel il n'y a pas de ressource. (M. de S.)

On écrit de St-Petersbourg, le 13 mai: Le feld-maréchal Paszkewicz, prince de Varsovie, a présenté à S. M. l'empereur le projet de règlement de l'administration du royaume de Pologne fixée d'après les formes qui président à celles de l'empire entier. S. M. a consenti à prendre cette mesure, et à l'instant un ukase a été proclamé, qui fait rentrer le royaume de Pologne dans l'ordre des autres départements de l'empire. Ainsi les intérêts de la Pologne se trouvent tout-à-fait liés avec les intérêts de la Russie.

On négocie toujours à St-Petersbourg un emprunt pour Charles V, roi d'Espagne; le gouvernement n'entrave pas les négociations et nous croyons que sous peu de jours le traité sera conclu et rendu public.

FRANCE. — PARIS, LE 25 MAI.

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* un petit article que nous reproduisons:

Quelques journaux ayant donné des détails inexacts sur la formation de la maison de S. A. R. M^{me}, la duchesse d'Orléans, et sur de prétendus refus pour raison de santé, nous sommes autorisés à démentir ces renseignements, en donnant ici la liste exacte des personnes qui composeront la maison de la princesse royale. Dame d'honneur: M^{me}, la maréchale comtesse de Flahaut. Dames pour accompagner: M^{me}, la comtesse Anatole Montesquieu; M^{me}, la comtesse de Chanaleilles; M^{me}, la comtesse d'Hautpoul. Lectrice: M^{me}, la marquise de Vins. Chevalier d'honneur: M. le duc de Coigny. Chevaliers d'honneur adjoints: M. le marquis de Praslin; M. le duc de Trévisé.

M. le comte de Flahaut est nommé premier écuyer du prince royal.

Nous pouvons affirmer aujourd'hui que le prince Paul, grand-duc régnant de Mecklenbourg-Schwerin ne s'est pas opposé au mariage de sa sœur avec le prince royal de France. Les négociations entamées par M. Bresson, et appuyées par le roi de Prusse lui-même, ont levé les difficultés que le grand-duc avait d'abord soulevées. Le seul membre de la famille de la princesse Hélène qui se soit déclaré constamment contraire à ce mariage est le prince Charles de Mecklenbourg-Strelitz, président du conseil des ministres en Prusse.

Quant au départ subit de M. d'Oerthling, ministre résident du grand duc de Mecklenbourg, on en ignore jusqu'à présent le véritable motif. Mais on croit qu'il reviendra à Paris avec la princesse Hélène. (Corresp.)

La duchesse Hélène est arrivée à Fuld (Hesse-Cassel); elle doit entrer en France aujourd'hui.

On sait que des appartements splendides ont été préparés dans le château de Fontainebleau pour M. le prince de

Talleyrand, à qui l'on voulait rendre un hommage particulier comme au vétéran de la diplomatie. Mais il paraît que le prince a tout à coup fait annoncer, il y a deux jours, qu'il n'assisterait pas au mariage à cause de ses infirmités. On prétend qu'il aurait été mécontent par suite d'un refus qu'il aurait éprouvé dans une demande qu'il aurait faite pour son neveu, le duc de Dino.

M. le duc de Torono est invité aux fêtes de Fontainebleau. Il doit se rendre immédiatement après le mariage à Londres.

Nous apprenons que M. Viennet et M. Barthélemy s'occupent en ce moment de composer des pièces de vers en l'honneur du mariage du prince royal.

Voici la description des jarretières que doit porter le 30 de ce mois une auguste princesse:

« Les jarretières de la mariée, bijoux discrets et précieux, sont façonnées et sculptées en or ouvré. Chacune d'elles figure un serpent qui se replie sur lui-même. Sur les écailles mobiles et élastiques, ont été incrustées des pierres précieuses, dont la variété des reflets et des couleurs imite l'azur chatoyant et doré d'une robe de lézard qui a fait peu neuve. C'est une merveille, un chef-d'œuvre! »

Les employés des divers ministères dont les appointements ne dépassent pas mille écus recevront pour cadeau de noces, un mois de leurs appointements, à titre de gratification.

Les doyens des écoles ont été invités à désigner parmi les élèves qui suivent les cours, douze représentants pour figurer aux fêtes de Versailles, de Fontainebleau et de la ville de Paris.

Le roi a fait remettre hier à M. Demersou, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour les pauvres de sa paroisse, une somme de 3,000 fr., la reine, 500 fr., et M^{me}. Adélaïde, aussi 500 fr., pour le même objet.

M. John Cockerill a déjà reçu pour plus de deux à trois cents millions de souscriptions pour son chemin de fer de Paris à Bruxelles; parmi ces souscripteurs, on compte un grand nombre de députés, de capitalistes, de pairs de France, etc. Cependant il paraît que M. Cockerill ne sait pas lui-même encore s'il émettra des actions pour cette grande entreprise. Son intention est même de fournir lui-même les 100 millions nécessaires à la construction du chemin, sans avoir recours à aucun capitaliste étranger.

M. le général de la Roncière vient de publier un précis sur le procès de son fils.

Voici quelques renseignements puisés dans une lettre d'Oran sous la date du 16 mai:

« La colonne active est partie hier de Misserghin pour se rendre à Médéa. La première brigade, sous les ordres du général Leydet, a dû quitter ce campement dans la même journée pour aller bivouaquer plus loin du côté de la Tafna. Tout espoir de paix est donc perdu pour le moment. Les propositions apportées au général Bugeaud par Malek ben Arach, ambassadeur d'Abd-el Kader, n'ont été acceptées, pas plus que l'ultimatum que l'officier des spahis, M. Allégre, avait apporté à l'émir. »

Le nombre des ouvriers de Lyon traduits en police correctionnelle est considérable. Il y a trois jours, on voyait encore sur les hauts une longue rangée de prévenus à la mine pâle et souffrante.

M. le président s'adressant au premier: Votre profession? — J'étais ouvrier en soie; maintenant ça va si mal, je ne fais plus rien. — Lorsqu'on vous a arrêté, vous disant-

cette maladie grave et compliquée où viennent se confondre l'amour-propre qui s'irrite, et la soif ardente de la vengeance, maladie d'autant plus dévorante qu'on la comprime. On trouve dans ce reste une définition qui puisse exprimer tous les divers caractères de cette passion complexe, où se réunissent les plus pénibles sentiments qui puissent affecter notre existence morale!

Tout le monde voit cette passion, et pourtant elle a mille aspects difficiles à décrire: c'est, si l'on veut, une sorte d'hallucination qui rend l'homme constamment visionnaire, toujours délirant, toujours crédule; c'est par fois une exaltation céleste et qui ne fait voir par tout que trahison, une fureur qui se convertit en rage contre un objet adoré; une fièvre qui, dans d'autres cas, fermente sourdement dans l'âme; que le moindre soupçon réveille, qui ronge le cœur, et jette celui qui l'éprouve dans l'abattement le plus honteux. La jalousie est commune aux deux sexes: elle est vénéneuse chez l'homme, mais elle n'est pas moins active dans le cœur des femmes, qui ne subsistent guère que du bonheur d'aimer.

On a dit que cette passion était étrangère aux sauvages; cependant le célèbre navigateur La Pérouse a fait mention des Koréaques, qui tuent leurs femmes sur un simple soupçon, et qui immolent avec fureur leurs amants. C'est, à ce qu'il assure, une horde errante et féroce, implacable de subir la moindre culture. Feu M. Noyer fait aussi mention d'une guerre affreuse de jalousie, déclarée à la tribu des Ropcouyens, par la tribu des Oyampis, qui finirent par les exterminer dans les déserts de la Guinée.

On raconte que les Galibis empoisonnent leurs femmes quand elles sont infidèles, mais que leur vengeance ne s'étend pas jusqu'à l'homme qui leur est préféré. Le défaut de cette passion peut néanmoins tenir à des idées préconçues que l'on appelle préjugés: telles étaient sans doute celles des sauvages dont a parlé M. de Bougainville, et qui offraient leurs épouses aux étrangers, comme un présent d'hospitalité.

Dans l'état de civilisation comme dans l'état sauvage, la jalousie est une source d'événements funestes: elle rend l'homme hardi, im-

prudent et téméraire. Il est question, dans les mémoires du temps, du beau Lestorières, contraint à chaque moment de se mesurer avec ses rivaux, à cause de ses avantages extérieurs, qui lui gagnaient le cœur de toutes les femmes. N'est-il pas étrange de voir ici-bas tant de gens vouloir se tuer pour un sentiment destiné à perpétuer la vie? La fréquence des duels parmi les amans jaloux tient surtout à la nature de l'homme, qui nécessairement doit toujours s'inquiéter du jugement que portera de lui celle dont il ambitionne l'approbation et le suffrage. Cette envie de se livrer à des combats singuliers provient du plus noble mobile de la nature humaine, qui est celui de l'honneur; de ce désir qu'on a d'être excellent en soi, et par comparaison à un autre.

La jalousie suit les phases de l'amour, ce miracle continu de la nature animée. Cette passion prend la teinte et la couleur des temps où elle se manifeste. Dans le moyen âge, elle offrait d'étranges contrastes, qu'il est intéressant de rappeler. Dans ces siècles bizarres, caractérisés par un mélange de barbarie et d'humanité, on voyait des maris commodes devenir les confidents des galanteries de leurs femmes; il est vrai que dans d'autres cas ces mêmes hommes se livraient à des vengeances dont l'humanité frémit. On lit dans l'histoire des troubadours le trait affreux du comte Raymond de Castel-Roussillon, qui vint présenter à son épouse Marguerite la tête de Guillaume de Gabestain, son page et son rival, aussitôt qu'il a pu se convaincre de son infidélité. A cette même époque, comme de nos jours, on remarquait aussi la jalousie sans amour, qui dérive de notre vanité, et qui est le résultat de notre corruption sociale. Nous rougissons presque toujours d'un pareil sentiment, et nous mettons notre art à le déguiser.

A l'exemple du philosophe Home, je pourrais raconter à mes lecteurs les effets les plus étranges de la jalousie. Je me souviens d'avoir vu un mari, qui portait en lui le germe d'une maladie mortelle, chercher les moyens d'empoisonner furtivement sa femme pour qu'elle ne pût lui survivre. Un autre fit jurer à la sienne de se consacrer à un éternel veuvage, dans le cas où elle viendrait à le perdre. J'ai beaucoup connu un homme de lettres que la jalousie rendait tout-à-fait délirant. Pos-

diez l'aurore ? — Eh ! mon Dieu, ce n'est bien que trop vrai ; mais la moitié des ouvriers de Lyon en fait autant, on ne les arrête pas. — C'est possible, l'impunité accordée aux autres n'est pas une excuse pour vous. Avez-vous d'autres moyens de défense ? — Que fallait-il donc faire ? Voilà plus de quatre mois que mon métier chôme, et pas un pouce d'ouvrage. J'ai été travailler à la digue du Rhône, mais les eaux sont arrivées, on a renvoyé tout le monde, et alors plus rien à faire.

Pendant un mois, j'ai cherché une occupation dans toute la ville et dans les environs, et pas une pauvre journée. Je ne pouvais plus rien mettre au mont-de-piété, tous mes effets y sont : voilà les reconnaissances ; si bien donc que si je ne voulais pas me laisser mourir de faim, il fallait ou voler ou mendier. Oh ! pour le coup, je serais fuitif si j'avais volé ; mais, Dieu merci, je n'ai jamais eu cette idée-là. Allez, on est honnête, quoiqu'on soit en prison avec des voleurs. Pour lors, je me suis dit : Il faut aller chanter avec les autres. Quand la nuit arrivait : je me couvrais bien la tête, et j'allais dans un autre quartier ; malgré ça, j'étais bien honteux les premières fois. Je vous le demande un peu, moi qui suis bon ouvrier, moi qui ne faisais pas mal mes affaires et qui donnais aussi aux pauvres : qui aurait dit qu'un jour viendrait où j'en serais réduit là !

— Mais vous recevez des secours des bureaux de bienfaisance. — Oui, monsieur ; trois livres de pain par semaine. Ah ! la semaine est bien longue avec trois livres de pain. — Ceux qui sont inscrits pour des secours reçoivent davantage. — Oh ! ça ne va pas comme vous croyez : ceux qui reçoivent du curé et des sœurs peuvent vivre, mais avec les autres bureaux seulement, impossible. — Ce qui aggrave encore votre tort, c'est que vous chantiez une chanson séditieuse au moment de votre arrestation. — Je ne m'en doutais pas ; puis, il faut tout vous dire, je ne savais que celle-là, et encore il fallait bien me trouver dans cette passe pour me décider à la chanter.

Malgré ces raisons, le tribunal, par respect pour la loi, mais à regret, condamne le chanteur, détenu préventivement depuis un mois, à vingt-quatre heures de prison, et ordonne qu'après avoir subi sa peine, il sera conduit au dépôt de mendicité. « Merci, mes bons juges ! j'aurai donc du pain jusqu'à la bonne saison. »

Cinq ou six ouvriers auxquels on reproche le même délit invoquent une excuse semblable, et sont condamnés à la même peine.

Bulletin de la bourse de Paris du 25 mai. — Aucune nouvelle en bourse, stagnation complète dans les fonds. Le 3 p. c. ouvert à 79 30 a baissé à 79 25, puis remonté à 79 30, voilà les seules fluctuations du jour. L'actif ouvert à 25 a baissé à 24 3/4, sans affaires. Bien que le bruit répandu hier fut complètement démenti ce matin par les journaux et les correspondances, ainsi que nous nous y attendions, on n'était nullement disposé à la hausse sur cette valeur.

Les jouissances ne donnent lieu à aucune spéculation ; il y a des offres, mais elles sont au dessus de la demande. Les chemins de fer sont aussi très peu recherchés depuis quelques jours. Cela tient, ainsi que nous l'avons dit déjà, à ce qu'on attend l'émission des actions des nouvelles entreprises. Il y avait quelques demandes en Haïti, en obligations de la ville et en quatre canaux ; quant aux autres fonds les affaires ont été tellement rares qu'il est inutile d'en parler. Les rentes de Naples cependant se soutiennent bien et la demande est assez fréquente.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On n'a pas encore reçu la confirmation du bruit répandu hier d'après lequel les carlistes avaient passé l'Ebre, mais on croit généralement maintenant que ce bruit était exact.

— On écrit de Bayonne, le 21 mai : L'opinion générale paraît être que la grande expédition carliste, après avoir parcouru le haut Aragon, pénétrera en Catalogne. Il faudrait dans ce cas plusieurs jours d'étape à l'armée d'Espartero avant de l'atteindre. Garcia, revenant de l'Arga, après avoir escorté l'expédition, a fait mine de se porter vers la Ribera. Ce mouvement a trompé Iribareu qui surveillait Lodosa pendant que l'expédition poursuivait sa marche de l'autre côté, Garcia n'a pas tardé à reprendre sa position.

Le général Evans arrivé dans notre ville, a visité le général Harispe. Après avoir eu avec lui une longue conférence, il est parti pour Irun. On dit qu'il doit quitter le service.

On lit dans une lettre de Madrid en date du 17 mai : La fin de la séance d'aujourd'hui doit être consacrée à la discussion précédant le vote de confiance. M. Carrasco doit, à ce qu'on assure, faire une proposition, qui soulèvera dans

seigneur d'une femme très belle, qui lui avait inspiré quelques craintes, il profita de son sommeil pour couper les boucles de ses cheveux, qui pendaient élégamment sur ses épaules. Son but était de la rendre difficile aux yeux de ceux dont elle paraissait accueillir les hommages ; mais cet acte insensé fit qu'on rejeta d'intérêt pour elle.

Personne ne peut dire pourquoi le naturel a rendu ce sentiment si exclusif. Ce qu'il y a de certain, c'est que la jalousie n'éclate jamais mieux que chez l'Asiatique polygame. C'est dans l'Orient que cette passion est constamment mise en jeu pour faire le tourment de ceux qui l'éprouvent. Il me amuse ses lecteurs par le récit de l'aventure de Tournefort, qui, introduit en sa qualité de médecin, dans le sérail du Grand-Seigneur, fut immédiatement placé dans une galerie d'où il vit une quantité de bras nus sortir au travers du mur des appartements, pour être soumis à son examen, comme si l'inspection de la face et des autres parties du corps n'eût pas été nécessaire pour déterminer son jugement. Il fit un temps, dit le même philosophe, où, pour réparer les désastres occasionnés par le double fléau de la guerre et de la peste, une loi de la république d'Athènes permit d'avoir deux femmes, et l'on sait à quels tourmens intérieurs le poète Euripide fut exposé par la jalousie des deux compagnes auxquelles il s'était malheureusement associé.

J'ai vu la jalousie sous diverses formes : c'est, en général, une colère aveugle, qui éclate sans motif comme sans discernement. Celui qui est assez malheureux pour éprouver ses atteintes se livre à des emportemens forcés contre l'objet qui lui est le plus cher : sitôt que l'accès se déclare, son visage pâlit ; il y a dans ses actions, dans son attitude, dans ses regards, quelque chose d'insensé qui détruit toute sympathie ; sa physionomie retrace alternativement le dépit et la rage, des mouvemens spasmodiques agitent ses lèvres ; souvent il n'a point assez de force pour proférer des paroles ; mais alors il s'en prend aux choses inanimées, il brise les meubles qui se présentent à sa rencontre ; il pénètre jusque dans le boudoir de celle qu'il soupçonne coupable de trahison, disperse ses pierres et tous les ornemens de sa toilette, interromp ses projets de bal, et croit déconcerter ainsi toutes ses espérances.

L'amant jaloux n'écoute d'ailleurs aucune justification ; il regarde

les cortès nne orageuse discussion. Voici en substance cette proposition.

La chambre est invitée à déclarer que le ministre des finances a manqué à l'engagement contracté vis-à-vis d'elle pour le paiement des coupons échus le 1er mai. Ce ministre a usurpé des pouvoirs illimités en promettant, sans consulter la chambre, que ces coupons seraient payés le 1er juin.

Après cinq jours de retard nous avons enfin reçu les journaux de Barcelonne du 17 et du 18 courant : par conséquent les numéros du 13 au 16 nous manquent encore.

Ces journaux ne disent pas un mot de Rêus ni de Tarragone ; ils sont remplis d'adresses présentées par l'ayuntamiento de Barcelonne aux commandans des escadres anglaise et française, aux consuls de ces deux nations, au gouverneur Puig, aux commandans des lanciers et de los Mosos de la escuadra, enfin à tous ceux qui ont le plus coopéré à défendre l'ordre public dans la journée du 4 au 5.

Parmi les réponses données à ces adresses, nous ferons connaître celle du consul français.

Messieurs, je viens de recevoir avec la satisfaction la plus vive la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 8 du courant, dans laquelle sont contenus les sentimens du corps municipal et de la population de cette ville qu'il représente pour la part que notre marine a prise le 4 du courant à la défense de l'ordre public et des autorités légitimes. Je m'empresse de communiquer le plus tôt possible cette lettre au commandant de la station navale française dans ce port.

Je puis assurer à V. S. que les officiers et les marins français, toujours amis (adictos) de la cause de la véritable liberté, essentiellement liée en Espagne à la conservation des droits de S. M. la reine Isabelle, désireraient concourir, en prêtant d'autres services, à resserrer de plus en plus les liens qui existent déjà entre les deux nations et les deux gouvernemens. Tels sont aussi mes vœux ; et je me réjouis de tout mon cœur à ceux de V. S. pour le triomphe durable de la cause constitutionnelle et monarchique, seule garante de l'ordre et de la liberté en Europe.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 26 MAI.

Le Sénat a discuté hier les articles du projet de loi relatif à l'indigement des polders. M. Dumon-Dumortier avait proposé un amendement tendant à faire indemniser les habitans des polders et à s'abstenir par là de la construction de la digue. M. de Rouillé avait également proposé un amendement tendant à se référer à la convention du 19 janvier et à établir la digue à 2300 mètres. Après quelques observations de M. le ministre des travaux publics, ces deux amendemens ont été successivement rejetés, et la loi a été adoptée par 24 voix contre 7. Les opposans sont MM. Dupont du Fayt, Dumon-Dumortier, de Rouillé, baron Potesta de Walleffe, baron Baré de Comogne, comte d'Ansembourg, et comte Duval de Beaulieu.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur l'ensemble de la proposition relative aux commissaires de districts.

MM. le baron de Pélichy, baron de Snoy et marquis de Rodès se prononcent contre ce projet de loi qui, selon eux, fausserait la liberté des élections. M. Dumon-Dumortier a vivement appuyé le projet de loi.

La discussion générale a été close. Aujourd'hui on passera à la discussion des articles.

Le sénat a ouvert ensuite la discussion sur l'ensemble du projet relatif à la construction du chemin de fer. MM. le comte Quarré et le comte Vilain XIII, appuient le projet de loi. M. le comte Duval de Beaulieu demande des explications au ministre, sur l'embranchement du Hainaut.

M. le ministre des travaux publics rappelle qu'une grave difficulté s'est élevée sur la direction. Il annonce que la commission d'enquête se réunira prochainement, et il y a tout lieu d'espérer que les travaux de la section du Hainaut se feront simultanément avec ceux des autres sections. La discussion générale est close.

Le sénat s'est réuni aujourd'hui à dix heures ; il a adopté le projet de loi relatif à la construction du chemin de fer de Gand à Lille. Il a rejeté par 20 voix contre 7, la pro-

pression qu'on lui témoigne comme le résultat d'une dissimulation malicieusement combinée. Tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend, est à chaque instant dénaturé par son imagination épouvantée ; soyez le témoin de ses perplexités, quand on lui raconte les détails d'une prétendue infidélité qu'on a dû commettre à son égard ; voyez comme il calcule toutes les probabilités du malheur qu'il redoute ; il veut tout savoir, dit chaque circonstance le poignarder. Il prodigue ensuite les reproches avec des gestes menaçans, qui semblent tenir de la convulsion. Connaissez-vous des fureurs pareilles à celles qu'inspire un rival préféré ?

Il se manifeste néanmoins chez la plupart des jaloux des alternatives de repentir qui sont suivies des plus vifs regrets : il n'est pas rare de les voir rentrer dans un calme parfait, après les accès les plus violens ; c'est d'ailleurs le propre de tous les mouvemens éffrénés d'être remplacés par une sorte d'affaiblissement ; l'amaigrissement devient tout-à-coup l'amant le plus humble et le plus soumis. Après avoir accusé de ses injures celle qu'il adore, il se désole de l'avoir offensée ; mais à peine a-t-il obtenu sa grâce qu'il revient le soir encore comme un fantôme autour de sa demeure ; il y cherche encore des terreurs imaginaires. Enfin le jaloux ne connaît aucun repos ; il marche escorté de toutes les craintes, il s'attache à des chimères, il s'irrite, il verse des larmes ; tantôt il exhale, tantôt il concentre le chagrin qui le consume ; s'il s'endort, il rêve qu'il est outragé ; s'il s'éveille, le soupçon, l'affreux soupçon, vient le saisir et peser sur lui comme une vérité terrible.

Si la jalousie a des inconvéniens graves et funestes, c'est surtout dans le secret intérieur des ménages ; car il n'y a aucun moyen de réprimer les violences sourdes et obscures de la tyrannie domestique. Par quels degrés de souffrance la femme ne doit-elle pas passer, avant d'arriver au droit même apparent de se plaindre ! La jalousie est ici d'autant plus dangereuse quelle s'exerce dans l'ombre, entre la force et la faiblesse, et que celle-ci ne peut être secourue ni défendue ; on sait que le jaloux cache au public le tourment qu'il agit, il en fait mystère avec autant de soin qu'on dissimule une imperfection physique.

On voit, par cette courte description, que la jalousie parcourt successi-

position de M. Dumortier, relative aux commissaires de district.

M. le ministre de l'intérieur a ensuite donné lecture de l'ordonnance de clôture de la session et l'assemblée s'est séparée aux cris de vive le roi !

Bruxelles, 26 mai (trois heures). — La tenue de la bourse était incertaine ; la dette active d'Espagne a d'abord baissé, pour revenir et fermer à 27 7/8 argent à fin courant. On faisait fort peu de choses dans les autres valeurs. Société-Générale émission de Paris 1555 P ; Actions réunies 103 1/2 P.

Marché des huiles et graines. — Même stagnation dans les huiles ; sur les mois reculés on ne fait absolument rien et au comptant à peine traite-t-on quelque chose pour le détail.

Anvers, deux heures. — Ardois 23 A 23 P. 22 7/8 3/4 1/2 P. 22 3/4 7/8 A. On ne connaît pas encore officiellement la cote de Londres d'hier, mais on dit qu'il y a 1/4 de baisse sur les obligations Ardois. Nous ne comptons qu'un seul grand vendeur.

LIEGE, LE 27 MAI.

Les dernières délibérations de la chambre, sur la loi des douanes, nous ont montré les prohibitionnistes gagnant leur cause à coups de majorité ; mais cependant les amis du progrès et tous ceux qui croient que les bonnes raisons finissent toujours par triompher, n'ont point à désespérer, de leur côté, du succès et de l'application successive des doctrines de liberté en matière d'industrie. En effet, si nous reportons nos souvenirs sur tous les précédeus débats relatifs aux objets de douanes, nous verrons les hommes qui en sont encore à la balance du commerce, perdre chaque jour beaucoup de terrain, au moins dans le domaine de la discussion, et abandonner, les uns après les autres, la plupart des arguments sur lesquels on appuie le système des restrictions industrielles. Aujourd'hui même, ils n'invoquent plus guère que la crainte d'être inondés, comme ils disent, par les produits de nos voisins.

Il y a long temps qu'on a fait justice de cet argument, et il n'est pas plus solide que tant d'autres.

Les étrangers, dit-on, peuvent nous envoyer leurs produits à bas prix, au-dessous même du prix de revient, pour tuer nos fabriques ; puis quand ils auront atteint leur but, ils exploiteront le monopole sur notre marché.

Mais qui ne voit d'abord que les étrangers ainsi coalisés devraient, pour réparer les pertes faites pendant toute la durée de la lutte, élever à proportion le prix de leurs marchandises, la vendre fort cher, et que tout aussitôt, il naîtrait des concurrens, alléchés par l'appât des bénéfices, concurrens qui, pour trouver des placements à leurs produits, les livreraient à meilleur compte, ce qu'ils pourraient faire d'autant plus facilement qu'ils n'auraient fait eux-mêmes aucun sacrifice auxquels se seraient soumis les industriels coalisés. Que deviendraient donc ces derniers dans une telle occurrence ? Ils perdraient bientôt tout le fruit de leur spéculation. Il est certain, d'un autre côté, que du moment où les prix s'élevaient, la concurrence disparaît dans les lieux mêmes où elle aurait été anéantie. On a fait aussi remarquer que les industriels attaqués, comme nous venons de le supposer, pourraient faire à leurs ennemis, une guerre où l'avantage ne serait point du côté de ces derniers ; s'ils venaient vendre à vil prix sur nos marchés, rien ne nous empêcherait d'acheter pour réexporter et vendre sur le leur, les objets livrés au-dessous du prix de revient. Ainsi ils seraient attaqués à la source de leur travail, et devraient subir une double perte. — Mais c'est trop nous arrêter à cette partie de la thèse des prohibitionnistes, car il est évident qu'une coalition comme celle dont on nous menace est une véritable impossibilité.

Aussi ce n'est point de cette façon qu'on présente l'argument. On dit, « c'est dans un temps de crise que l'étranger nous enverra les marchandises dont il voudra se débarrasser. »

Il faut d'abord faire observer que la circonstance d'une crise est chose tout-à-fait exceptionnelle. Mais admettons cette crainte, toute exagérée qu'elle soit. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire à propos de la discussion sur les draps, le meilleur moyen de parer à l'inconvénient qu'on redoute, c'est de substituer à la prohibition un droit combiné de façon à décourager et à détruire la fraude ; alors, dans le cas d'une crise, si l'étranger voulait introduire chez nous de grandes quantités de marchandises, ne pouvant plus recourir à la contrebande qui ne se réorganiserait point tout juste pour une crise, l'étranger serait forcé de payer un droit d'entrée, qui, ajouté à la perte à faire sur une éventuelle, ferait reculer devant de telles entreprises.

venement tout l'échelle des sentimens pénibles. D'abord, vient que les poètes en font souvent le ressort de leurs drames ; il y a, dans la jalousie, des contrastes ; des oppositions, des sensations contraires, qu'ils se plaisent à faire ressortir dans leurs compositions théâtrales ; ils aiment surtout à représenter ces transitions brusques de l'amour le plus tendre à une haine profonde, de l'emportement à la douceur, de la fierté à la soumission, de l'indignation à la bonté, de l'extravagance au repentir. C'est d'ailleurs la jalousie qui donne lieu aux catastrophes les plus effrayantes. Les auteurs la décrivent comme une passion qui se bre et feroce ; ils ne veulent pas d'un amour s'il n'est agité par les furies, s'il n'est secondé par la vengeance. Lisez dans le Dante la fin déplorable de l'infortuné Pâra, exilé et contraint de mourir au milieu des vapeurs homicides du marais, soit qu'elle ait manqué à la foi conjugale, soit qu'il faille la regarder comme une victime innocente d'un mouvement de jalousie.

An surplus, malgré le triste tableau que je viens d'offrir, la jalousie n'en est pas moins un sentiment utile. Elle a commencé avec le monde ; elle est aussi ancienne que les ouragans, et les tempêtes qui troublent, par intervalle l'harmonie de cet univers. Comme tant d'autres passions, elle nous porte au bien général, quand elle est modérée et bien entendue. J'ai déjà dit qu'elle était comme instituée par la nature pour tendre à l'accomplissement de ses desseins suprêmes. Elle n'est donc point une affection honteuse ; elle est encore une preuve manifeste de la sagesse du créateur ; chassez d'ici bas la jalousie, l'amour cessera de régner.

Les femmes savent si bien qu'elle sert d'aiguillon au sentiment de l'amour, qu'elles cherchent parfois à l'inspirer, pour réchauffer des cœurs indifférens. Ainsi donc la jalousie est une passion conservatrice ; si l'on se tourmente, c'est pour ne pas perdre ce qu'on aime. Quelques philosophes ont voulu la comparer à l'avarice. Il y a pourtant cette différence, que celle-ci est un mal incurable. La jalousie se guérit au contraire, quand l'amour cesse d'être aveugle, car ce dieu, qui n'y voit goutte lorsqu'il arrive, ne voit jamais plus clair que lorsqu'il s'en va.

Il existe du reste une objection *en fait* contre les raisons que l'on invoque ici. Nos draps, par exemple, ne sont protégés du côté de notre frontière d'Allemagne que par un droit modéré. Il y a, sans doute, des crises commerciales dans ce dernier pays; eh bien! les fabricans de tissus allemands viennent-ils inonder la Belgique de leurs produits. Personne sans doute ne soutiendra ici l'affirmative.

Une partie de l'Allemagne se trouve aussi pour les draps, vis-à-vis de l'Angleterre, à peu près dans la position où nous sommes vis-à-vis de cette première contrée. Or, nous n'avons jamais oui dire qu'elle fut inondée des produits anglais.

Ces raisons devraient suffire pour donner aux prohibitionnistes tous les appaisemens désirables; mais l'aveuglement est trop profond, et il ne faut attendre leur conversion que du temps et de l'expérience qui est souvent une institutrice sévère.

Nous voyons aujourd'hui quelques industriels jouer gros jeu. Nous voulons parler d'une coalition dont plusieurs votes nous révèlent l'existence. Prohibez mon article, dit l'un, je vous rendrai la parcelle pour le vôtre; c'est un vieux proverbe mis en action: *Passer-moi la casse et je vous passerai le sénat*. Mais de restriction en restriction où l'industrie arrive-t-elle? Aux représailles. Les prétentions des cotonniers de la Flandre, nous l'avait assez clairement fait voir, et nous l'avons bien vite oublié. Dieu vaille qu'on ne nous le remette point en mémoire.

L'étude que nous avons faite du budget de la ville nous a prouvé qu'au chapitre des dépenses extraordinaires il y a un grand nombre d'allocations votées dans le courant de l'année 1836, après le règlement du budget de cet exercice. Elles s'élevaient à fr. 29363, 37.

Il nous semble que le conseil communal doit éviter d'admettre avant la confection du budget de 1838 des propositions qui établissent des dépenses, alors même que ces propositions auraient un côté utile: car ces votes isolés épuisent les ressources disponibles et peuvent forcer à ajourner des dépenses nécessaires et même indispensables.

Après ces observations, nous allons continuer à mentionner quelques réductions dont nous n'avons pas encore fait état dans nos articles.

Les seconds de nos écoles primaires avaient été divisés en deux classes, pour récompenser ceux qui se distinguaient par leur zèle et leurs connaissances; on avait accordé 450 fr. à ceux de la première classe et 400 à ceux de la seconde. La députation provinciale a cru devoir réduire le traitement des uns à 400 et celui des autres à 320. Mais, en appliquant le principe des observations précédentes à toute approbation, l'autorité locale aurait fourni la preuve qu'il y a pénurie de seconds, et, que pour en avoir de bons, il faut pouvoir les choisir parmi des jeunes gens de 18 à 26 ans, possédant des connaissances assez variées et assés à une rigoureuse exactitude dans l'exercice de leurs fonctions.

Le crédit pour réparation à l'intérieur de l'hôtel de ville a été réduit de 3401 89 à 2400. Toutefois nous lisons dans l'observation qui suit cette allocation, que les détails estimatifs dressés par l'architecte de la ville, y sont conformes. La députation a dû les avoir sous les yeux; toutefois nous ne croyons pas qu'elle ait rayé certaines réparations aux bureaux, et il nous semble d'ailleurs qu'elle pouvait difficilement apprécier des besoins de cette nature. Nous en dirons autant du traitement d'employés dont le collège des bourgmestre et échevins est seul à même d'apprécier le zèle et le travail.

Jusqu'à présent nous n'avons mentionné aucun rejet qui concerne les travaux. L'autorité provinciale n'a admis ni les 486 francs pour les 475 du pavage du thier de la Fontaine, ni les 12,000 francs pour l'élargissement de la rue de la Syène, approuvé par un arrêté royal du 31 mars 1836.

Nous ne finirons pas cet article, qui complète les renseignements sur le budget tel qu'il se trouve approuvé, sans faire remarquer que, si d'un côté des recettes ont été retranchées, d'un autre des dépenses placées dans le budget extraordinaire ont été reportées au budget ordinaire.

Il est peut-être à regretter que la députation provinciale n'ait pas pu, faute de temps, examiner simultanément, comme le conseil communal, le budget, les changemens au tarif de l'octroi et l'emprunt.

Aujourd'hui que M. Distexhe s'est retiré du concours pour la chaire de ciselure, notre académie de peinture ne tardera pas sans doute à s'ouvrir. Indépendamment des cours de dessin, de sculpture, d'architecture et de ciselure, nous croyons qu'avant un an il faudra, comme à Gand, y joindre deux nouveaux:

1°. Celui de littérature, comprenant l'histoire philosophique des arts, etc. chez les anciens, leur décadence au moyen âge, leur renaissance et leur marche pendant les siècles plus rapprochés de nous.

2°. Celui d'anatomie comme complément indispensable à l'instruction artistique par rapport à la peinture et à la sculpture.

On nous annonce qu'il arrivera dans cette ville, ces jours-ci, un bataillon du premier régiment d'infanterie. Les dispositions sont prises pour qu'il soit caserné au fort de la Chartreuse, où le troisième bataillon du même régiment se trouve déjà.

M. le colonel Stevens, commandant militaire de cette province, vient d'obtenir un congé d'un mois.

Huit Arabes Bédouins, de l'empire de Maroc, sous la direction d'Abd el-Maza, venant de Londres et se rendant en Allemagne, sont arrivés à Liège. Ils donneront dimanche prochain, 28 mai, au grand foyer de la salle du théâtre, une représentation de leurs exercices.

Dimanche prochain, jour où l'on célèbre la solennité de la Fête-Dieu, Mgr. l'évêque officiera pontificalement à la Cathédrale, et fera la procession.

On exécutera la messe en ut de Chérubini.

En quittant Verviers, notre troupe de vauville s'est dirigée vers la capitale du Hainaut, où il paraît qu'elle a obtenu beaucoup de succès. On nous assure que, aussitôt que Pon y a été informé, par les journaux, de l'espèce d'in-

dit dont venait d'être frappé le théâtre de Liège par l'abrupte et inconcevable réduction du subside, la régence de Mons a fait des offres très avantageuses à M. Sause pour le déterminer à se charger de la direction dramatique de cette ville. On donne au directeur l'assurance formelle qu'il n'a pas à craindre là, le même désappointement qu'ici de la part de l'autorité provinciale.

(Industrie.) — On voit en ce moment dans une prairie de la maison de campagne, Hermalle-Basse, sous Argenteau, appartenant à M. Coulon, avoué à Liège, un gros poirier en forme de cône, dont les branches, du tronc au sommet, sont sans exception toutes garnies de fleurs écloses en même temps, tant de l'extérieur que de l'intérieur, et forment un bouquet d'une beauté tellement remarquable, qu'on n'aperçoit aucune feuille; il fait l'admiration de tous les habitans de la commune et des environs qui viennent le voir, et qui le considèrent comme un phénomène d'autant plus remarquable, qu'il fait partie d'une belle plantation de mûriers dont les bourgeois commencent seulement à se montrer.

La livraison de la *Revue Belge* du mois de mai, vient de paraître. Voici le sommaire des articles qu'elle contient:

Biographie Belge: Jean Guillaume Carlier, par M. Van Hulst. — Littérature générale, études épiques et dramatiques, etc., par M. Lesbroussart. — Législation pénale. (Lettre première.) Nécessité de l'étude des législations étrangères; coup d'œil sur les travaux législatifs en matière pénale, par de Brouwer de Hogendorp. — Bassesse et générosité, par E. G. B. — Poésie, le *Juré*. (Pot pourri.) — Analyse critique: Fables, par le baron de Stassart, par Félix Van Hulst. — Mélanges.

C'est par suite d'une faute typographique qu'il a été dit dans le *Politique* d'avant-hier que le roi se rendait à Spa le 15 juillet. C'est le 25 juillet qu'il fallait dire.

Samedi passé un déplorable accident est arrivé à Namur. Une femme était sortie de sa maison laissant ses deux enfans seuls auprès du feu allumé au foyer. Quand elle rentra elle les trouva morts tous les deux; l'un était brûlé, l'autre avait été asphyxié par la fumée.

Voici un moyen sûr de découvrir les voleurs, car il a été employé avec succès à la fabrique de M. Pelzer, à Hodimont, l'année dernière.

Un vol a été commis dans cette fabrique, qui occupe près de 1000 ouvriers: une vieille femme se présente, annonçant que sans être sorcière elle trouverait le voleur, si l'on voulait la laisser faire; elle arriva donc un soir avec un coq noir dans son tablier annonçant que si les ouvriers venaient tout à tour lui passer la main sur le dos, le coq chanterait aussitôt qu'il sentirait la main du voleur; elle se plaça donc dans un lieu obscur où chaque ouvrier vint à son tour fourrer sa main dans le tablier et la passer sur le dos du coq, et le coq ne chanta point; il faut, dit-elle, que le voleur ne l'ait point touché, car il aurait chanté; visitons les mains à présent. On apporta de la lumière, chacun montra sa main, toutes étaient noires à l'exception d'une seule, et c'était celle du voleur qui n'avait osé toucher le coq; il avoua son crime, et a été condamné à cinq ans d'emprisonnement, à la requête du procureur du roi Van der Maesen; la sorcière reçut une bonne récompense pour avoir barbouillé le dos de son coq avec du noir de fumée mêlé avec de l'huile d'olive.

(J. du Comm. d'Anvers.)

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 26 mai.

Naisances: 4 garçons, 2 filles.

Mariages 11, savoir: Entre A. J. Collin, sans profession, rue Puits en Sock, et M. J. Dumoulin, sans profession, rue Souverain Pont. — C. C. Lecat, négociant, à Abbeville (France), et M. F. F. Meistreit, sans profession, rue Pont d'Ile. — H. J. Mathot, journaliste, derrière Saint-Pholien, et A. C. Briatte, journalière, même rue. — A. F. E. Cabu, cordonnier, rue Pierreus, veuf de J. J. Colson, et J. J. Elisabeth Blanc-kart, sans profession, faubourg St. Léonard. — J. J. Clossar, journaliste, rue de la Botte, et M. C. Levalle, journaliste, rue de la Cour. — L. J. Leclercq, tailleur, au Pont des Arches, et M. B. J. Boty, sans profession, en Pecheurie. — P. M. Fraikin, armurier, sur la Fontaine, et M. E. Vallée, journalière, même rue. — L. Larmoyer, journaliste, faubourg St. Gilles, et M. T. R. Hougardy, domestique, sur Avroy. — J. Collin, tonnelier, faubourg Ste. Marguerite, et M. T. Ghysens, sans profession, même rue. — J. J. Charlier, domestique, à Abolem, et M. J. Rabaye, cuisinier, rue St. Séverin. — L. Magin, cuisinier, à Ans, et M. M. Lambinon, marchande, derrière le Palais.

Décès: 2 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir: F. B. Jenicot, âgé de 71 ans, tailleur, rue Salamandre, veuf de M. A. Michel. — R. Corroyer, âgé de 41 ans, journalière, rue Grande Bèche. — E. Rouffart, âgé de 39 ans, journaliste, rue Bas-Rhieux, époux de M. Tondelier.

ANNONCES.

Société d'Harmonie.

DIMANCHE 28 mai, HARMONIE à 4 1/2 heures, et BALLOTTAGE de candidats à 5. Le secrétaire, J. L. MOTTARD. 1037

J. J. RENSON, MAITRE MENUISIER, demande à s'associer un homme pour la construction de bâtimens. — S'adresser pour renseignemens à la Boverie, n° 41. 1031

L. MOUZON, PÈRE, FABRICANT

CHAUDRONNIER, rue Lulal-des-Feyves, à Liège, informe le public que, par le moyen d'une machine à vapeur, il étire les TUYAUX en plomb, cuivre et fer de toute dimension. Il coule et confectionne les POMPES EN PLOMB, foulantes et aspirantes. Pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, il se chargera d'étirer les tuyaux en plomb, par façon. Il ose espérer que la modicité de ses prix, et la promptitude à exécuter les ordres qui lui seront donnés, lui feront obtenir une préférence qu'il s'efforcera toujours de justifier. 1030

ON DEMANDE UN **ÉLÈVE EN PHARMACIE.** S'adresser rue Vinave-d'Ile, n° 38. 967

UNE **DEMOISELLE** pour apprendre le **COMMERCE** de **NOUVEAUTÉS**, peut se présenter rue Pont-d'Ile, n° 11. 952

A LOUER présentement **DEUX MAISONS** avec jardin Faubourg St-Laurent. — S'adresser à côté N° 1102 1029

A LOUER pour le 24 juin, UNE **MAISON**, côté 676, située rue des CÉLESTINES. S'adresser au N. 675 ter, même rue. 994

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un **JARDIN**, pour l'époque de Mars prochain, à Ste. Claire, n° 130. 234

A LOUER pour le vingt-quatre Juin prochain, UNE **MAISON** SITUÉE A LIÈGE, RUE BASSE-SAUVENIÈRE, n° 832. S'adresser rue St. Séverin, n° 53. 950

A LOUER POUR LA SAINT-JEAN, SUR AVROY, N. 640; UN **QUARTIER** jouissant d'une vue superbe et composé d'une cuisine, une salle à manger, six pièces aux étages, caves, etc., le tout en fort bon état et à un prix très modéré. 1036

A LOUER UNE **MAISON** sise au Quai de la Sauvenière, N° 9, près de la porte d'Avroy. S'adresser au bureau de cette feuille.

PANORAMA

DE SALZBOURG,

SUR LA PLACE DE LA COMÉDIE;

OUVERT TOUS LES JOURS DU MATIN AU SOIR.

Le public est prévenu que les 12 **TABLEAUX DIORAMATIQUES**, exposés dans une galerie particulière du pavillon, seront encore à voir jusqu'à dimanche, 4 juin prochain, et que dès le lendemain lundi, 5 juin, ils seront remplacés par 12 **NOUVEAUX TABLEAUX.** 1011

A VENDRE

AVEC GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT,

UNE BELLE MAISON DE COMMERCE

En très bon état sise dans une des plus belles rues de la ville de Liège.

S'adresser en l'étude à Liège, rue Féroustrée, n° 588, du notaire GILKINET. 935

VENTE

DE

LIVRES ET DE GRAVURES.

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI 1^{er}, 2 et 3 Juin 1837, et jours suivans, s'il y a lieu, à 2 heures et demie précises de l'après midi,

M. PROD'HOMME,

fera procéder chez le S^r THIRY, aubergiste A JEMEPPE, par le ministère de M^e SERVAIS, notaire audit lieu, à la vente aux enchères publiques d'une TRÈS BELLE COLLECTION DE LIVRES ET GRAVURES en tous genres.

LE CATALOGUE se distribue en l'étude dudit notaire. SERVAIS. 1028

JEUDI PREMIER JUIN 1837, A DIX HEURES PRÉCISES, dans le chantier du sieur L. DELVAUX, sur Avroy, ON VENDRA UNE

QUANTITÉ EXTRAORDINAIRE

DE BOIS SCIÉS

Savoir: Une très grande et très-belle partie de planches et quartiers de chêne, dont la majorité est fort sèche, propres à employer de suite, de toute longueur, depuis 12 jusqu'à 16 et 18 pieds, pour faire les plus beaux planchers; beaucoup de barreaux, feuillet et fongues, fort secs; une quantité considérable de vères, terrases et posselets; une très-grande partie de planches et quartiers de hêtres et de planches et lattes de bois blancs; beaucoup de horrons de frêne, de cèdre, de poirier, de hêtre, de bouleau et de maronnier; une quantité considérable de beaux horrons de chêne, fort secs; lattes à plafonner; douves façonnées, etc., etc.

ARGENT COMPTANT.

VOIR LE SUPPLÉMENT.

Etude du notaire Dusart.

LA MAISON SITUÉE A LIÈGE, RUE GRANDE NASSARUE, N° 1382, n'ayant pas été adjugée le 16 mai courant, sera RÉEXPOSÉE le LUNDI 29 même mois, à dix heures, par le ministère de M^e DUSART, notaire, et devant M. le juge de paix des cantons du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont St. Martin. 969

M^e DUSART, notaire à Liège fait savoir que par acte qu'il a reçu le 24 Mai 1837,

LA MAISON

SISE A LIÈGE, RUE St. GEORGES, N° 693, a été adjugée, au prix de 3540 frs. et qu'on peut, dans les dix jours de la vente, la surenchérir d'un dixième. 1022

Le notaire SERVAIS, à Liège, est chargé de VENDRE ensemble ou séparément, DEUX SUPERBES

MAISONS NEUVES,

à porte cochère, situées dans la partie la plus agréable du QUAI DE LA SAUVENIÈRE, en la même ville. Outre la solidité et le grandiose de la construction, il se trouve réuni, à chacune d'elles, un terrain fort avantageux. Des facilités seront offertes à l'acquéreur. S'adresser au notaire, pour indications ultérieures. (992)

BELLE VENTE DE MEUBLES A JEMEPPE
POUR CAUSE DE DÉPART.

Mardi 30 mai, à deux heures précises, en la maison n° 6, rue Haut Vinave à Jemeppe, il sera vendu à l'encan sous la direction de Maître HOUBAER notaire à Seraing, une quantité de meubles; consistant en un vieux cabriolet, hautes et basses garderoberes, commodes, formes de lit, tables, chaises, horloges, pendule, cristaux, poêles, lits, matelas, rideaux, linges de tables, batterie de cuisine, cuivrieres, étains, deux baignoires et beaucoup d'autres objets trop long à détailler. 1000

A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

MARDI 27 JUIN 1837, A 3 HEURES DU SOIR,
En l'étude et par le ministère du notaire DEBEFFE,

LA BELLE CAMPAGNE.

CONNUE
Sous l'ancien WAUX-HALL CHAMPÊTRE, à Froidmont,
PRÈS DE LA BOVERIE, COMMUNE DE LIÈGE.

Consistant en DEUX BONNES MAISONS DEMAITRE, cours, remises, JARDINS LÉGUMIERS, d'agrément et dépendances, LA MAISON DU FERMIER, étables, grange, cotillages, et vergers bien arborés, très fertiles, SUR UNE SUPERFICIE DE QUATRE HECTARES, QUARANTE TROIS ARES DE PREMIÈRE CLASSE.

Cette superbe propriété près de la ville dans un site aussi sain qu'agréable, entre deux rivières, gagne une valeur appréciable par le nouveau pont de la Meuse et le chemin de fer lui communiquant tous moyens d'industrie, d'aisance et d'agrément, elle sera exposée en deux lots; Sous les clauses et conditions à voir en l'étude dudit notaire rue Sœurs de Hasque, n° 281, à Liège.



EN CHARGE

A ANVERS

POUR
RIO-JANEIRO.

POUR
SMYRNE,
CONSTANTINOPE

ET
ODESSA.

S'adresser pour plus amples informations,
A M. H. SERIGIERS, à Anvers, consignataire. 83



LE

Beau brick belge

HIRONDELLE,

DU PORT DE 200 TONNEAUX,
Doublé et chevillé en cuivre,
CAPITAINE

HINTENS,

Pour partir du 20 au 25 mai prochain
Ce navire faisant son second voyage, est connu pour sa marche supérieure.

La goelette belge

TÉLÉMAQUE,
DU PORT DE 200 TONNEAUX,
Doublée en zinc,
CAPITAINE

BARKENTEEN.

Ce navire, d'une bonne marche, ayant une forte partie de sa cargaison engagée, fera voile vers le 25 mai.

S'adresser pour plus amples informations,
A M. H. SERIGIERS, à Anvers, consignataire. 83

Etude du notaire Moxhon.

VENTE PAR LICITATION.

JEUDI 8 JUIN 1837, à dix heures du matin, le notaire **MOXHON** VENDRA aux enchères, au bureau de la JUSTICE DE PAIX du quartier du Sud, rue Mont St. Martin, à Liège,

UNE MAISON, AVEC COUR.

SITUÉE A LIÈGE, RUE DU STALON, N° 213, Occupée par la dame veuve Hutoy, joignant d'un côté à N. El Depireux, de l'autre à la dame veuve Candès. S'adresser pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON. 1033

VENTE PAR LICITATION.

LUNDI 12 JUIN 1837, à 10 heures du matin, le notaire **MOXHON** VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Hors-Château, à Liège,

LES IMMEUBLES SUIVANS,

SITUÉS
AU TROU LOUETTE, COMMUNE DE GRIVEGNÉE:
1^{er} Lot.

UNE MAISON, étable, écurie, grange, remise, cour, JARDIN ET PRAIRIE garnie d'arbres fruitiers, en plein rapport, mesurant UN BONNIER 12 VERGES grandes environ, joignant du levant au chemin, du midi à M. Thomas, du couchant à M. Antoine Charlier, du nord à M. Simon Defresne et à la maison et jardin suivants, le tout occupé et exploité par M. Tart.

2^{me} Lot.

1^o UNE MAISON AVEC JARDIN, contenant deux verges grandes cinq petites, joignant du nord à Simon Defresne, du levant et midi au fer. lot, du couchant au chemin.
2^o UNE PRAIRIE aussi garnie d'arbres fruitiers, en plein rapport, contenant 19 verges grandes 14 petites, joignant du levant aux enfans Jacques Massart, du midi à Joseph Declaie, du couchant au chemin et à Simon Defresne, du nord à la chaussée de Jupille.

Le tout occupé et exploité par le sieur Louis Delsemme. S'adresser audit notaire MOXHON pour connaître les titres et conditions. 1032

VENTE PAR LICITATION.

LUNDI 5 JUIN 1837, à 9 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e **MOXHON**, notaire à Liège, en son étude, rue Hors-Château, n° 482, A LA VENTE AUX ENCHÈRES.

DES IMMEUBLES SUIVANS:

Premier LOT.

UNE MAISON

COUR ET ARRIÈRE BATIMENT, sise à Liège, rue Hors-Château, n° 450, faisant le coin de la rue Velbruck, et joignant à M. le notaire Boulanger.

Deuxième LOT.

UNE MAISON DE CAMPAGNE,

A porte cochère, écurie, tannil, cour et jardin clos de murs, SITUÉE A ENGIS, près de l'église sur la grand route de Liège à Huy, joignant d'un côté à M. Delange et de l'autre aux enfans Disery.

Plus, 2 BONIERS 15 VERGES GRANDES 9 PETITES DE TERRES LABOURABLES ET PRÈS en huit pièces, aussi situées commune d'Engis.

Cette maison de campagne et chaque pièce de terre et pré seront d'abord vendues en détail et puis en masse.

Troisième LOT.

une petite maison avec jardin,

Contenant 15 petites verges, aussi située à ENGIS, joignant du levant à la veuve Croisier, du midi et couchant au sieur Gabriel, et du nord à la Dlle Domet. S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON.

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ,

SITUÉE SUR LA ROUTE DE JUPILLE

A PROXIMITÉ DE LA VILLE,

Composée d'une BELLE MAISON DE MAITRE très commode, jouissant d'une vue fort étendue, d'une maison de fermier, avec étable, belles caves, etc., et de deux bonniers et demi environ de prairie plantés de plus de deux mille arbres fruitiers de qualité excellente, le tout entouré de murs en bon état.

S'adresser rue St. Denis, n° 645. 1005

SOCIÉTÉ DES ACTIONS RÉUNIES.

LE PRÉSIDENT DE L'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES ACTIONS RÉUNIES, agissant en vertu d'une résolution du conseil général,

A l'honneur de convoquer, en assemblée générale, les actionnaires pour délibérer sur quelques modifications à porter aux statuts.

L'assemblée se réunira LE 6 JUIN prochain à midi, à l'HOTEL DE LA BANQUE DE BELGIQUE.

Les propriétaires de dix ou plus d'actions qui voudront en faire partie, déposeront leurs titres à ladite Banque avant le 4 juin.

Bruxelles, le 22 mai 1837.

Le président, DE BROUCKERE. 1015

BOURSES.

PARIS, LE 25 MAI.

Cinq pour cent,	108 20	Esp. D. diff. s. int.	8 1/2
Trois pour cent,	79 50	Dt. pas. s. int.	5 3/4
Act. de la B. de Fr.	2440 00	Belgic. Empr. 1832	000 0/0
Napl. Cert. Falc.	99 75	Banque de Belg.	4425 00
Espr. Ardoin 1834.	24 3/4		

AMSTERDAM, LE 25 MAI.

Holl. Dette active.	98 3/4	Inscr. au gr. livre.	64 3/4
Dito 2 1/2.	52 3/8	Certifi. à Amst.	91 1/8
Différée.	100 1/4	Pologne. L. fl. 500f.	135 3/4
Billet de change.	23 3/16	Lots de fl. 50 f.	111 1/4
Syndic. d'amort.	92 5/8	Espagne. E. Ard.	23 1/16
3 1/2.	00 0/0	Dito grd.	00 0/0
Soc. de comm. P.-B.	178 3/4	Dette différ. anc.	0 0/0
nouvelle.	00 0/0	nouv.	0 0/0
Russie, H. et Cr. 5	103 0/0	passive.	6 0/0
1829, 5	103 1/4	Autriche. Métal. 5.	99 3/8

ANVERS, LE 26 MAI.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 0/0
Det. différ.	45 0/0	STAT-RO. Lev. 1832.	101 1/8
Emp. de 48 mill.	100 1/4	à An. 1834.	97 0/0
HOLL. Dette active.	97 1/4		
Rente remboursab.	103 5/8		
Autriche. Métal.	100		
Lots de fl. 100.	422 0/0		
de fl. 250.	674 0/0		
de fl. 500.	11 0/0		
Polac. Lots fl. 300.	135 1/4		
fl. 500.	85 1/4		
BRÉSIL. E. à L. 1834	231 1/2		
ESPAG. Empr. 1834.	1822 3/4		
D. diff. 1834.	0 0/0		
Dit. p. 1834.	0 0/0		
Dette diff.	7 3/8		

CHANGES.

Amst., c. jours.	115 0/0 av.
Rotterd., idem.	118 0/0 av.
Paris, idem.	pair
2 mois.	314 0/0 p.
Lond. p. Estr. c. j.	402 1/2
2 mois.	391 0/0
Ham. p. 40 HB. c. j.	35 1/4
2 mois.	35 00/00
Bruxelles et Gand.	114 1/2 p.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 26 MAI 1837.

Nous avons eu peu de variation en fonds Espagnols à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 23 22 7/8 3/4 7/8 23 et reste cours à ce prix au comptant.

Primes à un mois 25 dont 1 0/0 cours.

On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 25 MAI.

COURS		Act. des Hauts-P.		155 1/2	A
Emp. Rotach.	100 1/2	Act. Charb. Flenu.	125 0/0	A	
Fin cour.	100 1/2	Act. Banq. fenc.	97 0/0	A	
1836. 4 1/2.	91 1/8	Act. Ch. Il. et W.	100 0/0	P	
Fin cour.	91 1/8	Act. Ch. Sclessin.	119 0/0	P	
Dette activ. 2 1/2.	52 1/4	Act. Ch. Lev. du F.	119 0/0	P	
E. de la ville 1832	98 1/4	Act. S. d'Ougrée.	117 0/0	P	
Dette active holl.	52 1/2	Act. S. Sars-Lonch.	105 1/2	P	
Rente domaniale	97 1/2	Act. Ch. de fer.	98	P	
BRÉSIL 1834.	85 0/0	Act. S. de Venues.	106 0/0	P	
AUTRICHE. Métal.	103 1/2	Act. bat. à V. Anv.	95 0/0	P	
ROME 1832.	100 3/4	Act. S. St. Léona.	106 0/0	P	
NAPLES. Falconnet.	92 0/0	Act. S. Chatelin.	113 1/2	P	
Banque Tav.	00 0/0	Act. S. Verreries.	138 0/0	P	
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. Ecl. gaz. rés.	95 0/0	P	
ESPAG. Ard. 1834.	22 7/8	Act. S. Raffinerie.	116 0/0	P	
Fin cour.	22 7/8	Act. Verr. Charl.	113 1/2	P	
gros-pièces	00 0/0	Act. Expl. l'Espér.	113 0/0	P	
pr. 1 m. d. l.	24 1/2	Act. des Brasseries.	101 0/0	P	
différée 1834.	7 1/4	Act. Librairie H.	95 0/0	P	
anc.	0 0/0	Act. Typogr. W.	95	P	
dette passive.	5 3/4	Act. Fabr. Tapis.	103 1/2	P	
		Act. Fabr. de fer.	106 0/0	P	
		Act. Mutual. ind.	99 0/0	P	
		Act. C. de Bruges.	111 1/2	P	
		Act. H. F. Monc.	98 0/0	P	
		Act. lib. Meline.	98 0/0	P	
		Act. S. act. réun.	103 1/4	P	
		Act. S. de Fleu.	88 0/0	P	
		Act. Ebénisterie.	100 0/0	P	
		Act. Librairie Sc.	98 0/0	P	
		Act. Fab. Pianos.	100 0/0	P	

VIENNE, LE 18 MAI.

Métalliques, 104 5/8. — Actions de la Banque, 4379 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 25 MAI.

Le sloop danois Sex Solskende, v. de Tonningen, ch. de...
DU 26.
Le bateau à vapeur anglais Soho, v. de Londres, ch. de coton, tabac, cuivre, 25 passagers, 3 chevaux, 1 voiture.

PLACE D'ANVERS, LE 26 MAI.

Café. — Sans affaires marquantes.
Coton. — Une cinquantaine de balles Georgie commun ont été traitées à prix non cité.
Riz. — 33 tierçons Caroline suranné bonne qualité ordinaire ont été payés f. 13.
Sucre. — Aucune affaire saillante n'a été citée aujourd'hui au sucre brut En raffiné, il s'est traité environ 12,000 kil pains méllés en papier, à prix divers pour l'exportation.

Imprimerie de J.-Bto. Nossentz, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.



MAISONS ET TERRAINS
SIS A LONGDOZ,

A VENDRE, SAVOIR :
UNE MAISON, N° 282,
SISE VIS-A-VIS DU BIEZ DU MOULIN A TAN,
Consistant en 2 pièces au rez-de-chaussée, cour, étables, pompe, caves, plusieurs chambres aux 1er. et 2me. étages, greniers, le tout d'une superficie de 5 ARES 77 MÈTRES.
Plus un **JARDIN POTAGER**
De 6 ARES 41 MÈTRES, situé en lieu dit Elle-Bassine.
S'adresser au notaire PARMENTIER, place du Théâtre Royal, à Liège. 1025

Etude du notaire Renoz.

LE 15 JUN 1837, deux heures précises de relevée, il sera procédé en l'étude de M^e **RENOZ**, notaire à Liège,
A LA VENTE AUX ENCHÈRES
de deux très-belles maisons
A ÉQUIPAGE,
RUE DEVANT LES CARMES, A LIÈGE, n° 376 ET 377.
2° DE SEPT MAISONS AVEC JARDINS,
SITUÉES A LA BOVERIE.
3° ET ENFIN D'UN GRAND NOMBRE
DE
PIÈCES DE TERRE ET HOUBLONNIÈRES,
SITUÉES A LA BOVERIE,
Toutes dans une situation charmante et réunissant tous les genres d'agrément pour la construction de jolies maisons de campagne.
Des affiches indiquant le détail des biens à vendre se distribuent en l'étude de M^e **RENOZ**, notaire, rue du Pot-d'Or. 1024

VENTE DE LIVRES.

LUNDI 5 JUN et jours suivants, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e **RENOZ**, notaire à Liège, à la vente aux enchères de la
BELLE COLLECTION DE LIVRES
De littérature, d'histoire, beaux-arts, sciences, jurisprudence, etc., qui composaient la bibliothèque de M. YSABEAU. Il sera également vendu une QUANTITÉ de GRAVURES. Le catalogue se distribue en l'étude dudit notaire. 976

A VENDRE DE GRE-A-GRE
UNE BELLE MAISON

Avec cour, remise, écurie, située dans l'une des plus belles rues du quartier du Nord.
S'adresser à M^e **RENOZ**, notaire, rue du Pot d'Or. 975

VENTE
A LA SALLE

DU SIEUR THONARD,
RUE FÉRONSTRÉE COUR DES HOSPICES;
D'UN BEAU
MOBILIER,
ET D'UNE BELLE
COLLECTION DE LIVRES
Provenant de feu M. GIBASSIER, officier supérieur en retraite.

LUNDI 29 mai à 2 heures, on vendra le mobilier consistant en belles literies, bois de lits, secrétaire, commodes, tables, toilette en acajou, différents autres meubles en chêne, chaises bourrées, pendule, ustensiles de cuisine, un fusil double et objets de curiosité.
Le MARDI 30 et jours suivants, il sera vendu la bibliothèque composée presque entièrement de bons ouvrages en littérature, histoire, beaux-arts, sciences, voyages, quantité de belles cartes géographiques, etc. etc.
Le catalogue se distribue à partir de mercredi 24 mai, à la dite salle de vente, ou chez M. THONARD, rue sous la petite Tour. 1008

Etude du notaire Gilkinet.

VENTES SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.
LE LUNDI 5 JUN 1837, à 3 heures de relevée, il sera procédé PAR LE MINISTÈRE DE M^e **GILKINET** NOTAIRE A LIÈGE, EN SON ÉTUDE RUE FÉRONSTRÉE, N° 558, A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
D'UNE MAISON,
Avec cour, bâtiment au fond de la cour, sise à Liège, rue des Foulons, N° 1060. Cette maison restaurée depuis peu dans le meilleur goût est en très bon état.
S'adresser pour connaître les conditions audit M^e **GILKINET**. 988

A VENDRE
SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR

UNE PROPRIÉTÉ,
SISE A BOIS L'ÉVÊQUE,
CANTON SUD DE LA VILLE DE LIÈGE.
Cette magnifique propriété, placée dans un site charmant et pittoresque, embellie par tout ce qui pouvait contribuer à la rendre agréable, peut être mise au nombre des plus belles des environs de Liège.
Les bâtiments d'habitation dont la majeure partie est nouvellement construite et dans le meilleur goût, sont entourés

D'UN JARDIN ANGLAIS,

d'une contenance de huit à neuf hectares, plantés d'arbustes les plus rares et se font remarquer par une distribution que la nature semble avoir préparée d'une manière toute spéciale.
Elle est en outre composée

DE DEUX ORANGERIES,
DE DEUX SERRES,

De deux bâches pour ananas,
D'UNE GLACIÈRE ET DE DEUX CITERNES,
D'une contenance de 1,800 tonnes, de manière que l'eau y est en abondance même dans les plus grandes sécheresses, d'une pompe à eau douce, etc.
Cette propriété sera vendue par la voie des enchères, par le ministère de MM^e **BIAR** et **GILKINET**, notaires à Liège, et en l'étude de ce dernier, sise rue Féronstrée, n° 588, le 22 JUN prochain, à 11 heures du matin. 1017

VENTE
DE TRÈS BEAUX

MEUBLES NEUFS,
OU AYANT PEU SERVI;
TABLEAUX ET GRAVURES.

MARDI 30 mai 1837 à 2 heures précises de relevée, le notaire **BIAR** vendra publiquement en son étude, rue Vienne-d'Ile, n° 43, à Liège,

une quantité d'objets mobiliers

Consistant en Secrétaire, Bois de lit, Chaises et guéridon en palissandre et incrustés; Secrétaire, Bois de lit, Console, Canapé, Fauteuils et Chaises en acajou; plusieurs couples de beaux Vases et nombre de Tableaux et Gravures dont plusieurs de grands maîtres et richement encadrés. — AU COMPTANT.
Tous ces objets seront à voir en l'étude toute la journée du 29 et pendant la matinée du 30. 1014

VENTE

D'UN BEAU MOBILIER
PAR SUITE DE DÉCÈS.

LUNDI 12 JUN 1837, à 2 heures de relevée et jours suivants, il sera procédé par le notaire **BIAR**, au domicile de feu M. le conseiller **DUPRE**, place St-Jean en Ile, N. 882, à Liège, à la vente d'un BEAU MOBILIER, consistant en PENDULES, GLACES, rideaux en mousseline et autres étoffes, porcelaines dorées, commodes, chiffonniers en acajou, fauteuils et canapés idem, chaises bourrées et autres, bois de lit, bonnes literies, tables à coulisses, à jeu et autres; candelabres, quinquets, une horloge avec sa caisse, batterie de cuisine, une bonne cuisinière et autres objets dont le détail serait trop long. ARGENT COMPTANT. 1004

VENTE
D'UNE

BELLE PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE,
POUR SORTIR D'INDIVISION.

Les héritiers de feu Vincent **RICHARD** feront exposer EN VENTE PUBLIQUE, le QUINZE JUN 1837, à trois heures de relevée, en l'étude et par le ministère du Notaire **BOU-LANGER**, la

BELLE PROPRIÉTÉ,
De Piromboeuf,

Indivise, située, partie sous les communes de Xhoris et Harzé, canton de Ferrières, province de Liège, et partie sous celle d'Aivaille, canton de Louvigné, même province, se composant d'un QUARTIER DE MAÎTRE, d'une habitation de fermier, avec cour enfermée, deux granges, écuries, étables, bergeries et jardins potagers, distincts de celui du quartier de maître, etc., etc., le tout couvert en ardoises et servant à l'exploitation de
1° 49 hectares 26 ares 8 centiares de terres labourables.
2° 10 hectares 31 ares 34 centiares de prés.
3° 8 hectares 39 ares 84 centiares de pâtures.
4° " 37 ares 15 centiares de jardin.
5° 47 hectares 25 ares 39 centiares de bois taillis, surchargés de belles futaies auxquelles on n'a pas touché depuis nombre d'années, et dans lesquelles se trouvent une grande quantité d'arbres (chênes et hêtres) de 5 jusqu'à 8 et 9 pieds de circonférence, les taillis divisés en douze coupes régulières.
6° 25 hectares 47 ares 78 centiares de bruyères susceptibles de grandes améliorations, tenant à celles de la commune de Harzé, d'une très grande étendue, sur lesquelles le fermier peut faire paître ses moutons en commun avec ceux des habitants de cette commune.
Le tout ne formant QU'UN ENSEMBLE exempt de toutes servitudes et charges, agréablement situé en un valon distant de 5 lieues de Liège, autant de Verviers, trois quarts de lieue de la rivière l'Emblève et une lieue de celle de l'Ourthe.
Les accès en sont faciles, et le deviendront bien davantage par la nouvelle route, qui passera à côté.
Cette propriété renferme, une abondante

MINE DE FER DE 1^{re} QUALITÉ,

En pleine exploitation, des sources qui ne tarissent jamais, que l'on peut utiliser très avantageusement. Elles alimentent deux étangs et un abreuvoir.
On peut s'adresser pour connaître les clauses et conditions, en l'étude dudit Notaire **BOULANGER**, rue Hors Château, N 448, dépositaire du plan de la propriété, et pour tous autres renseignements, chez M. **BULTOT**, propriétaire à Harzé, au fermier dudit Piromboeuf et au garde forestier du dit bois.

LA VENTE

PRÉCÉDEMMENT ANNONCÉE
D'UN CORPS DE FERME

AVEC JARDIN, PRAIRIES ET TERRES ARABLES,
Contenant environ onze bonniers et demi, exploité par les époux **COLLETTE**, située à Outre-Cour, commune de **BATTICE**, aura lieu, sans plus de remise, le jeudi premier juin 1837, dix heures du matin, en l'étude à Liège du notaire **KEPPENNE**.
Cette belle propriété est avantageusement placée entre José et Herve, à un demi quart de lieue de cette ville, les conditions avantageuses à l'acquéreur présentent toute facilité de paiement.
S'adresser, pour en avoir communication, en l'étude du dit notaire, rue St. Hubert, n° 591. 895

VENTE PUBLIQUE
D'UNE

BELLE FERME
DANS LA COMMUNE DE MORTIER.

LE MARDI 6 juin 1837, à 10 heures du matin, en la maison communale de **DALHEM**, par le ministère de M^{re} **FLECHET**, notaire à Warsage, à ce commis, par jugement, les héritiers de feu le docteur **P. F. DELHEZ**, de Charneau, feront exposer

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
UNE BELLE FERME,

Composée de superbes bâtiments d'exploitation nouvellement construits, jardin, sept belles prairies et trois pièces de terre arable, le tout ne formant qu'un ensemble d'une contenance de dix-huit bonniers, 10 verges, sept petites, située au hameau de la *Bruyère*, commune de Mortier.

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

**CASERNEMENT
DE LA
GENDARMERIE.**

INDICATEUR GÉNÉRAL n° 1357-37. 3^e Division.

LE GOUVERNEUR informe le public que, le cinq juin prochain, à neuf heures du matin précises, il sera, par-devant lui ou son délégué et sous l'approbation ultérieure de la députation du conseil provincial,

**PROCÉDÉ A L'ADJUDICATION PUBLIQUE
DE LA
FOURNITURE ET DE L'ENTRETIEN**

DU MOBILIER

Nécessaire pour le casernement des brigades de gendarmerie stationnées dans la province.

Le cahier des charges relatif à cette adjudication qui aura lieu en l'hôtel du gouvernement se trouve déposé dans les bureaux de Messieurs les gouverneurs de Liège et de Namur, à la 3^e division du gouvernement du Luxembourg, ainsi que chez Messieurs les commissaires d'arrondissement ou les amateurs pourront en prendre connaissance.

Arlon, le 16 mai 1837.
DE STEENHAULT.

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

PONTS ET CHAUSSEES.

INDICATEUR GÉNÉRAL. — 3^e division, n° 585-35.

LE GOUVERNEUR informe le public, que le 5 juin prochain, à dix heures du matin, il sera par devant lui ou son délégué, et en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées,

**PROCÉDÉ A L'ADJUDICATION
DE LA PREMIÈRE PARTIE**

DE LA

**ROUTE DE BASTOGNE
A LA SURE.**

PARTIE COMPRISE ENTRE LE MOULIN DE HEIDERSCHIED ET ETTTELBRUCK.

Le devis et cahier des charges relatif à cette adjudication, qui aura lieu à ARLON, en l'hôtel du gouvernement, se trouve déposé à la 3^e division, chez MM. les ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, ainsi que chez MM. les commissaires d'arrondissement, où les amateurs pourront en prendre connaissance.

Arlon, le 13 mai 1837.

DE STEENHAULT.

Belle et grande Propriété,

A VENDRE DE GRÉ A-GRÉ,

SIS SUR LES TERRITOIRES DES COMMUNES DE BOELHE ET DE GEEB, District de Waremme,

Province de Liège, dans la partie la plus fertile de la Hesbaye; ELLE CONSISTE EN UNE

SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE,

Avec bâtiments accessoires, entourée de vergers, plantés d'arbres à fruits et de futayes, jardins, bosquets et closiers, et en un CORPS DE FERMÉ dans le meilleur état; le tout ne formant pour ainsi dire qu'un seul gazon de la superficie de 190 BONNIERS 5 verges grandes 4 petites. Les communications seront très faciles par le chemin de fer qui n'est qu'à 3/4 de lieue de distance, et par la route de Bierset à Hannut que l'on va achever et qui passera près de la ferme.

S'adresser pour en connaître les conditions et obtenir tous renseignements, à M^{rs} JAMOULLE, notaire à Faimé, canton de Waremme, et à M. HEUSCHLING, inspecteur du cadastre, boulevard de Waterloo, près de la porte de Namur, à Bruxelles.

A VENDRE UN BEAU SECRÉTAIRE, meuble antique, contenant quatorze tiroirs, fermant à clef, et une table à écrire. Cette pièce est très-bien conservée; elle est faite en bois de rose, incrusté d'ébène et d'écaille, et garnie d'ornemens en cuivre; l'intérieur est formé de 6 colonnes élégantes qui se reflètent dans des glaces. Ce MEUBLE est surmonté d'une galerie en cuivre.

Plus un cadre de trois pieds et demi de hauteur, destiné à recevoir une glace; et une jolie petite chiffonnière, composée de 8 tiroirs fermant à clef; ces deux derniers objets sont également de forme antique, et travaillés comme le secrétaire en bois de rose incrusté d'ébène et d'écaille.

S'adresser pour les voir, rue Jamin St-Roch, n. 324, vis-à-vis l'Hôtel de la Pommelette.

**VENTE CONSIDÉRABLE D'IMMEUBLES
POUR SORTIR DE L'INDIVISION.**

LUNDI 5 JUIN 1837, (au lieu du 29 mai, comme l'avaient porté des annonces précédentes), à dix heures du matin, par-devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, il sera procédé par le ministère du notaire BIAR, à la vente aux enchères

DES BIENS IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :

N ^{os} D'ORDRE DES LOTS.	NATURE DES BIENS.	CONTENANCE.		LIEUX DITS.	NOMS DES LOCATAIRES.
		BON.	V. G. d'c. v. P. 1 ^{re} .		
1 ^{er} .	Terre.	1	4	Chemin de Richelle.	Th. Henrard.
2 ^{me} .	Jardin.	1	4	Idem.	Gustin.
3 ^{me} .	Prairie.	12	12	A la Fontaine.	V ^o Medart et Clément Scaf.
4 ^{me} .	Maison et jardin.	2	12	Souyré.	V ^o Jean Thonon.
5 ^{me} .	Maison et jardins.	2	12	Idem.	Alexandre Thys et Horriou.
6 ^{me} .	Quatre jardins.	7	10	Hors la porte de Lorette.	Delooz, Boujoub, Parnode et Belemme.
7 ^{me} .	Une vieille maison et 2 jardins.	4	10	Idem.	Martin Walthère.
8 ^{me} .	Maison.	6	10	Basse-Rue.	Jacques Jos. Glosset.
9 ^{me} .	Prairie.	6	10	Hors la porte de Lorette.	Jean Martin Lenoir.
10 ^{me} .	Terre.	9	7	Wadrée.	Hub. Jos. Bours.
11 ^{me} .	Terre.	10	7	Bois de Longchamps.	Le même.
Les jardins repris à l'article six seront d'abord exposés en masse, ensuite en quatre lots et adjugés au prix le plus élevé.					
COMMUNE DE SOUMAGNE.					
12 ^{me} .	Ferme, bâtiments, prairies, jardin et verger.	9	8 1/4	Rafhay.	Laurent Monsieur.
13 ^{me} .	Maison avec prairie.	2	17	Wirhet.	Jacques Ledent.
COMMUNE DE TREMBLEUR.					
14 ^{me} .	Prairie.	5	5	Jean Joseph Flechet.
COMMUNE DE HOUSSE.					
15 ^{me} .	Jardin.	1	5	Chemin de Voué.	Maréchal.
COMMUNE DE BOMBAYE.					
16 ^{me} .	Terre.	2	15	A l'Oie Blanche.	Hub. Jos. Bours.
COMMUNE DE CHERATTE.					
17 ^{me} .	Pré.	1	16	Derrière chez Grisette.	Bosly Walthère et Dupont.
Cette pièce sera d'abord exposée en masse, ensuite en 5 lots.					
18 ^{me} .	Bois.	2	10	Haute Cheratte.

Le cahier des charges est déposé tant au bureau de M. le juge de paix qu'en l'étude du notaire BIAR susdit.

PAR BREVET D'INVENTION.

**PATE DE REGNAULD AINÉ,
AUTORISÉE PAR BREVET ET ORDONNANCE DU ROI.**

Pour la guérison des RHUMES, CATARRHES, TOUX, COQUELUCHES, ASTHMES, ENROUEMENS, et des maladies de POITRINE les plus invétérées. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte.)
— DÉPÔTS : chez MM. FROLDRISE, rue Pont d'Île, 831, à Liège; BASTIN, à Huy, tous deux pharmaciens, et M. PELTZER, rue Spintay, 294, à Verviers.

SOCIÉTÉ DE S^r LÉONARD.

L'administrateur-directeur a l'honneur de rappeler aux actionnaires qu'en conformité de l'art. 31 des statuts, l'assemblée aura lieu le 3 juin prochain.
On se réunira à l'établissement à midi précis.
Liège, le 24 mai 1837.
REGNIER-PONCELET.

AVIS.

Par annonce insérée le 28 novembre 1833, dans le POLITIQUE, journal de Liège, le public a été informé que Mme. Marie-Gertrude Lambertine DE BLOCHOUSE, épouse de M. Frédéric Joseph DELHEZ, avait formé le 25 du même mois, une demande en séparation de corps, contre ce dernier. — Par jugement du 27 juillet 1836, enregistré le 19 août suivant, confirmé par arrêt de la cour d'appel de Liège du 10 mai 1837, la demanderesse a été déclarée non recevable ni fondée dans son action.
Pour extrait, MATHIAS, avoué du S^r Delhez.

MIGRAINE ET SURDITÉ

BROCHURE, 2^e ÉDITION,

PAR LE DOCTEUR MÈNE MAURICE,

Contient les découvertes et documents pour se guérir soi-même de ces deux affections, quelles qu'en soient la nature et l'ancienneté. Le grand nombre de belles cures qu'elle renferme, opérées chez les notabilités les plus recommandables (avec adresse) ne laissent plus d'incertitude. Prix 1 fr. 50 c. DÉPÔT chez Mme. GILLON NOSSENT, à LIÈGE, Pont d'Île, 434 JOURDIN, pharm., à NAMUR.

EAU BALSAMIQUE ET SPIRITUEUSE

DE M. BOTOT,

Approuvée par la Faculté de médecine de Paris.

Cette Eau est composée de simples et aromates bien choisis; elle a la vertu de fortifier les gencives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches, saines, d'en arrêter les douleurs et d'en fixer la carie; elle a aussi la propriété de rendre la bouche fraîche, de communiquer à l'haleine une odeur suave, et de ne se corrompre jamais.

Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé contenant la manière de s'en servir, pour la toilette.

Les personnes qui ont la bouche pâteuse, mauvaise ou échauffée, qui sont sujettes à la pituite, aux fluxions et aux maux de dents, qui ont les gencives pâles, molles, fongueuses, livides, saignantes, gonflées, douloureuses; celles enfin qui ont les dents décharnées et quelques dispositions au vice scorbutique ou qui auraient été dans la triste nécessité de faire usage de mercure, se trouveront fort bien de l'usage de cette eau; il en sera de même des femmes enceintes, elles les garantira du mal de dents et du gonflement des gencives, auxquels elles sont sujettes. Cette eau est fortifiante et d'un usage très-agréable pour le bain.

LE SEUL DÉPÔT pour Liège, est chez GILLON NOSSENT, au Pont d'Île, n° 32.

La réputation dont jouit l'Eau Balsamique de M. BOTOT, ayant donné lieu à des contrefaçons, M^r BOTOT, pour en empêcher les effets, a gravé sur ses bouteilles les mots EAU DE BOTOT, et sa signature est posée sur l'étiquette de chaque bouteille.